

En thèse générale, les ressources du Fonds doivent servir à stabiliser le change et aider les divers pays à combler les déficits momentanés de compte courant de leur balance des comptes. Les ressources du fonds ne doivent pas servir à l'assistance ou à la reconstruction, ou encore au financement d'amples transferts de capitaux.

Organisation

Tous les pouvoirs du Fonds sont dévolus au Bureau des gouverneurs, composé d'un représentant de chaque pays membre. Le droit de vote est accordé aux divers gouverneurs à peu près selon l'importance relative de la quote-part du membre que chacun représente. Le gouverneur canadien est le ministre des Finances, l'honorable D. C. Abbott. Le gouverneur de la Banque du Canada, M. G. F. Towers, est son suppléant.

Les opérations générales du Fonds sont confiées à des administrateurs qui siègent continuellement et à qui le Bureau des gouverneurs délègue tous ses pouvoirs, hors certaines exceptions déterminées. Sur les quatorze administrateurs, cinq sont nommés par les cinq membres qui ont la plus forte quote-part (États-Unis, Royaume-Uni, Chine, France et Inde) et les neuf autres sont élus par les autres membres. Le Canada n'a pas qualité pour nommer un administrateur, mais deux fois un Canadien, M. Louis Rasminsky, président suppléant de la Commission de contrôle du change étranger, a été élu à l'un de ces postes; c'est dire qu'il a été membre du Conseil d'administration du Fonds depuis que celui-ci a commencé ses opérations, soit depuis mai 1946. M. J. F. Parkinson, conseiller financier de l'ambassade du Canada à Washington, est le suppléant de M. Rasminsky.

Les administrateurs choisissent un administrateur délégué, qui est à la fois président des administrateurs et chef du personnel administratif du Fonds. Depuis l'inauguration du Fonds, l'administrateur délégué est M. Camille Gutt, ancien ministre des Finances de Belgique.

Au 30 septembre 1948, le personnel comprenait 416 employés recrutés dans 31 pays. Il y avait, sur ce nombre, 36 Canadiens. Les membres du personnel sont les employés du Fonds et, en cette qualité, ne sont responsables qu'envers le Fonds et nullement envers le gouvernement du pays dont ils sont originaires.

Résultats obtenus

Les activités du Fonds monétaire international sont très variées. Elles comprennent l'établissement de valeurs au pair, certaines modifications de valeurs au pair, des transactions de change avec les pays membres, des consultations avec les pays membres sur les monnaies multiples et autres pratiques relatives au change, la réunion d'une documentation relative aux questions monétaires internationales et sa publication sous une forme utile aux pays membres et autres. Une grande partie des travaux du Fonds, sinon la majeure partie, est forcément d'un caractère très confidentiel. L'action du Fonds consiste donc pour une grande part à favoriser le fonctionnement harmonieux et efficace de la communauté économique internationale sans toutefois attirer l'attention publique.

Du 1er mars 1947 au 30 septembre 1948, le Fonds a vendu du change étranger pour une valeur de 640 millions de dollars. Douze pays membres, en échange de leur propre monnaie, ont acheté 622.4 millions de dollars des